



PV 359 DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 23 octobre 2017

Président : Bernard COURRIER. - **Membres** : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN, Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Marcel WITTMANN. - **Contacts téléphoniques** : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par **FOOTCLUBS** entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, à compter de la saison 2017-2018, seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS seront prises en compte.

Zone rouge : à compter du lundi 23 octobre 2017 à 16 h nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 27, 28 et 29 octobre 2017. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : nous entrons dans la zone orange à compter du lundi 23 octobre 2017 à 16 h jusqu'au lundi 30 octobre 2017 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 03, 04 et 05 novembre 2017. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues les 10, 11 et 12 novembre 2017.

➡ ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Conformément aux articles 6 et 17 des règlements sportifs et généraux du District du Rhône, nous vous rappelons que, pour pouvoir jouer en nocturne, il faut obligatoirement fournir au District (Commission Sportive) une attestation d'éclairage de 150 LUX qui correspond à l'actuel niveau 5 de la F.F.F. C'est ce que nous appelons un éclairage agréé par le DISTRICT. Cette attestation est demandée par le club à sa Mairie qui certifie que l'éclairage est au minimum de 150 lux. Dans le cas où vous souhaitez que des équipes de votre club jouent en nocturne, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus vite cette attestation. Vous trouverez la fiche d'attestation d'éclairage sur le site du DLR dans les documents de la commission sportive et compétitions à télécharger.

➡ PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération. Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries. La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).

➡ MODIFICATION SAISON 2017/2018

CS LYON 8 (553949) : inactivité en U17 pour la saison 2017-2018.

Séniors - D5 - ple D : intégration de ST-ROMAIN EN GAL 2.

➡ PROGRAMMATION MATCHS

Séniors - D4 - ple D : FC RIVE DROITE 2 – MDA 3 le 17/12/17 à 15h00

➡ FORFAIT GENERAL

Vétérans ple C : FC ROULE MULATIERE (518951) forfait général.



PV 359 DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

➡ DECISION COMMISSION DE DISCIPLINE

U 17 D3 ple D : mise hors compétition de l'équipe de VILLEFONTAINE à dater du 24/09/2017.

➡ DECISION COMMISSION PSEM

A la demande de la Commission PSEM, toutes les équipes du club de CS LYON 8 (553949) sont retirées des compétitions jusqu'à audition. Les matchs du mois de novembre sont "présumés reportés". Ceci concerne le FOOT LIBRE, le FOOT D'ANIMATION et le FOOT LOISIR. Affaire suivie par Mme Martine GRANOTTIER et Arsène MEYER.

➡ ENTENTES SAISON 2017/2018

En U13 : FC SEVENNE (548812) et FC TERNAY (522795). **Gestionnaire** : FC SEVENNE - Dénomination: ENT SEVENNE-TERNAY

➡ FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Nous rappelons à tous les clubs que, conformément à l'article 22 des règlements sportifs du DLR, **dans tous les cas** la feuille de match (et son annexe éventuelle) doit être adressée au District par le club visité.

Ceci reste valable lorsqu'une des deux équipes est forfait.

- **Feuilles de matchs manquantes** : Vétérans – Ple F – 56418.1 du 06/10/17: Sud Azergues – Liergues
Futsal – D4 - Ple B - 55138.1 du 11/10/17: Futsal AS Vill – Martel Caluire

- **Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros** :

Séniors – D4 - Ple D – 51000.1 du 01/10/17: Chazay 2 – US Formans
Séniors – D5 - Ple B – 51259.1 du 01/10/17: Dardilly – Belleroche
Vétérans – Ple A – 51654.1 du 29/09/17: FC Andéolais – CS Méginand
Vétérans – Ple B – 56144.1 du 29/09/17: Sud Lyonnais Foot – Ménival
Vétérans – Ple C – 56213.1 du 29/09/17: Ménival – LOSC
U19 – D3 - Ple E – 54911.1 du 01/10/17: Lyon Maccabi – UGA Décines
U15 – D4 - Ple B – 52934.1 du 01/10/17: MDA – Chazay
U15 – D4 - Ple G – 53009.1 du 30/09/17: FC Gerland – Trèves
Futsal – D4 - Ple A - 55148.1 du 30/09/17: St-Genis Laval 1 – Futsal Lions Loisirs 2

- **2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire** : U17 – D3 – Ple D – 52311.1 du 16/09/17 Chasse – St-Quentin

➡ REFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES

Comme vous le savez la fusion des ligues Rhône-Alpes et Auvergne ont pour conséquence la réforme de nos championnats Jeunes. Des directives nationales nous ont été communiquées permettant ainsi à la nouvelle ligue (LAURA) de travailler sur cette refonte de championnat Jeunes. Nous nous sommes engagés lors de notre assemblée générale d'été de Larajasse à créer un groupe de travail pour adapter notre district à ces nouveautés. Nous proposons une réunion **Samedi 28 octobre 2017 à 9h30 Au siège du District de Lyon et du Rhône**

Nous proposons aux clubs suivants d'assister à ces travaux : AS MONTCHAT, CS OZON, US VENISSIEUX, FC LYON, DOMTAC, CHAPONNAY-MARENNES, ST-IGNY DE VERS, BEAUJOLAIS FOOT, BELLEVILLE ST-JEAN, FC VILLEFRANCHE, CS NEUVILLE, FC VAULX EN VELIN, SUD LYONNAIS FOOT, HAUTS LYONNAIS, MILLERY-VOURLES, HAUTE BREVENNE, FC SUD OUEST 69, AS CHANDIEU-HEYRIEUX, ST-QUENTIN FALLAVIER, VAL LYONNAIS.

Tout autre club souhaitant participer à ces travaux est prié de se faire connaître à la commission sportive : sportive@lyon-rhone.fff.fr

➡ HOMOLOGATIONS TOURNOIS

504445 C.S. VERPILLIERE – U7 U9 le 28/10/17

541895 F.C. PONTCHARRA ST LOUP – U10 U11 le 28/10/17 U13 le 29/10/17

551625 ENT.ODENAS CHARENTAY ST LAGER – U7 U9 le 28/10/17 U11 le 29/10/17 U13 le 04/11/17